CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payable six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra surseoir à son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer l'abonnement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être franchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR BORDEAUX.

La barque **BALLOCHAN**, fine voilière, capitaine Dufour, partira pour le dit port, vers le 25 ou 23 courant. Pour passage seulement, s'adresser à (20 nov—2) HAGAN, NIVEN & Co.

POUR MARSEILLE—(passage seulement.)

Le fin voilier, brick **JOHN A. ROBB**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Bennett, partira dimanche prochain, 24 du courant, et peut recevoir quelques passagers. Pour passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le poteau No. 71, ou à

HARRISON, BROWN & CO,
19 nov rue Royale, No. 117

A VENDRE.

Le *pilot boat* **BLOOMING YOUTH**, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, du port de 31 1-95 tonneaux; construit depuis environ 5 ans. S'adresser à LEFEBRE & DUREL,
23 nov—3 au Bassin.

POUR LIVERPOOL.

Le navire A. 1. **ST.-PAUL**, capitaine Woodbury, est maintenant en chargement, pour fret de 600 balles de coton, ou pour passage, s'adresser à
18 nov LINCOLN & GREEN.

POUR GREENOCK.

Le navire fin voilier **GIRARD**, capitaine Rich, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à HARRISON, BROWN & CO,
15 nov rue Royale, No. 117

A VENDRE.

La goëlette fine voilière **LEONARD**, doublée et chevillée en cuivre, construite comme bateau de goëlette, mesurant 54 tonneaux, construit depuis 2 ans, et toute prête à mettre en mer; s'adresser à bord en face la rue St. Louis, ou à HARRISON, BROWN & Co,
15 nov rue Royale, No. 117

POUR TAMPICO.

L'élégant et fin voilier paquebot **CREOLE**, capitaine Cormier, doublé et chevillé en cuivre, partira sans délai. Pour frêt ou passage ayant les meilleurs emménagements, s'adresser à bord au bateau du ferry, ou chez HARRISON, BROWN & CO,
7 nov rue Royale, No. 117

POUR KINGSTON (Ja.) & ST. YAGO DE CUBE.

La goëlette **LUCY ANN**, capitaine Mattison, doublée et chevillée en cuivre, partira sous peu. Pour frêt ou passage, ayant d'excellents emménagements, s'adresser au capitaine à bord, en face des magasins bleus, ou à HARRISON BROWN & CO,
7 nov rue Royale, No. 117

A VENDRE.

La belle goëlette, **PHOENIX**, de forme élégante et très fort, construit exprès pour le commerce de la Ste et de Pensacola, tirant peu d'eau et très spacieux. Il conviendrait parfaitement pour le commerce de la Baie et de Rio-Grande. S'adresser pour plus de renseignements à THOMSON & GRANT,
5 nov rue de la Levée, No. 41

POUR LIVERPOOL.

Le navire (A. 1.) **HAMILTON**, capit. Balls, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à Fr. PERRET & CO,
4 nov rue Toulouse, No. 59

POUR TAMPICO.

La goël. **LAFAYETTE**, capit. Williams. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à A. BARON,
20 oct rue de l'Hôpital.

POUR RIO-GRANDE—*Entrant en rivière.*

La goëlette **PASAIC**, capit. Dupeire, ayant une partie de son frêt engagé. Pour balance de frêt, s'adresser au capit. à bord, ou à
30 oct A. BARON, rue de l'Hôpital.

POUR LIVERPOOL.

La barque (A. 1.) **HARLEQUIN**, capitaine Ashton, est prêt à recevoir un chargement. Pour frêt, s'adresser au capitaine Ashton, à bord, ou à
28 oct BENJ. BOOTH & CO.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Charles—*Cour des Preuves*—Succession d'Eulalie Diéte Zeviek épouse décédée de Jean Louis Belsom.—Jeudi, 28 novembre courant, à 10 heures précises du matin, il sera vendu à l'encan par le juge encanteur soussigné, au Tribunal de M. Jean Louis Belsom en cette paroisse, en vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves de la paroisse St. Charles, les objets suivants appartenant à la susdite succession, savoir :

1° Quelques **MEUBLES** meublants, instruments aratoires, chevaux, bœufs de tire et autres, vaches, 7 mulets de rix et divers autres articles.

2° ANDRE, mulâtre esclave d'environ 45 ans, charretier laboureur et chasseur; Ursin, créole de 22 ans, charretier et laboureur; Ben, américain de 27 ans, bon nègre de champ; Pierre, d'environ 45 ans, maladif (ayant une hernie); Ursule, négresse de 17 ans, domestique; Betsy, négresse de 28 ans, avec ses deux enfans Rosémond, de 10 ans, et Sorthène, de 10 mois.

3° Une **HABITATION** située en cette paroisse, rive du Mississipi, à environ 7 lieues de la Nouvelle-Orléans, mesurant 40 arpents ou environ de face au fleuve, sur 65 de profondeur, bornée d'un côté par l'habitation de M. Baptiste St. Amand et de l'autre par celle de MM. Charbonnet & Morin; ensemble toutes les bâtisses, constructions qui se trouvent sur la dite habitation, sauf quelques réserves et exceptions que l'on fera connaître le jour de la vente.

Conditions : L'habitation payable en trois paiements égaux, tout mars des années 1835, 1836 et 1837; les esclaves en deux paiements égaux, mars 1835 et mars 1836; les mobiliers en mars 1834, le tout, en billets endossés à satisfaction, divisés par coupons, payables au greffe de cette paroisse et avec hypothèque spéciale sur la terre et les esclaves jusqu'à parfait paiement.

Paroisse St. Charles, le 26 octobre 1833.

J. L. LABRANCHE,
6 nov—20 juge-encanteur.

Mme. Voilquin,
MODISTE.

Rue Royale, No. 146, entre les rues Orléans et Ste. Anne.

Elève de Mlle. Botson, modiste de l'académie royale de musique et des principaux théâtres de Paris, Mme. Voilquin a l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages, un joli choix de Chapeaux de toilette, de capottes et de chapeaux parés, &c. qu'elle livrera au plus juste prix. Les soins qu'elle a fait prendre à Paris, pour l'emballage de ses marchandises, lui ont conservé une fraîcheur dont les dames pourront se convaincre, en examinant les objets qu'elle a l'honneur de leur offrir.
12 nov

A VENDRE—500 cordes bois de chauffage, livrables à 150 cordes à l'habitation de M. Cazlar, à 3 milles de la ville bord du fleuve, et 250 do. à 5 milles au-dessous de la ville et de ce bord ci.
19 nov CHS. HATREL, rue de Chartres, No. 123

LES soussignés ont reçu par le navire Napier, un assortiment de Draps de toutes couleurs; ainsi que Draps, Vigontines et Castorines imperméables; Soiries, Velours et patrons de gilets d'Etoffes les plus à la mode; Manteaux pour hommes et Dames, Redingottes de Vigontine, et Gilets de dessous confectionnés, Cravates à la mode et d'autres objets du dernier goût.
14 nov—15 BARBARIN & HILL.

LOS abajos firmados han recividos por la fragata Napier, procedente del Havre-de-Gracia, un gran surtido de Paños de todos colores, como paños, vigontines y castorines impermeables; Generos de seda y de terciopelo; Telas para chalecos de las últimas modas; Redingotes de vigontine; Capas por hombres y mugeres; Corvatas y otros articulos de moda. BARBARIN Y HILL,
14 de nov—15 cerca de la Bolsa

E. LEGOASTER & CO.,

MARCHANDS-TAILLEURS, rue de Chartres, No. 124, viennent de recevoir par le navire Orléans, du Havre, et par d'autres arrivages, un assortiment de Draps, Casimirs et autres Etoffes de Modes, ainsi que Manteaux de tous genres pour les deux sexes, et des couleurs les plus à la mode, comme suit :

DRAPS, noir et bleu, flamme d'acier, grenat, vert dragon, vert de cour, vert olive, pourpre, feuille d'acanthe, bronze clair, bronze foncé, coppé de marbre, cramoisie.

CASIMIRS fantaisie d'Etna, gris pourri.

Melange de Mode, Maringo bleu, gris perle, aventurine, *Mode de Paris, terre Morée, poivre de biche, blanc, jaune, ardiate, gris Maringo, cuir mode, amazilie, noisette, gris anglais, cobalt, rayé, bleu et noir superfin.*

Redingotes de Vigontines, de toutes couleurs, deux imperméables.—Le tout fait dans le dernier goût, et les marchandises ci-dessus, choisies dans les meilleures fabriques de France, exprès pour ce pays, ils osent espérer mériter la bienveillance du public en redoublant de zèle à servir aux qui voudront bien les honorer de leurs pratiques. 20 oct.

200 BARILS de farine; 150 do. whiskey; 15 do. de sucre; 100 caisses de beurre frais; 10 barils chouroute; 20 demi-barils do. reçus et en vente chez G. ORAIN,
nov rue de la Nouvelle-Levée, No. 7

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testaments—Mardi, 10 Décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue dame Jeanne Dessalles, décédée, épouse de Pierre Dulcide Barran, les esclaves et biens-fond ci-après décrits, savoir:

ESCLAVES.

1°. *Adéline*, négresse créole, agée d'environ 40 ans, blanchisseuse, cuisinière et repasseuse, maladive. 2°. *Elisa*, négresse créole âgée de 25 ans, blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, adonnée au vol. 3°. Suzanne, négresse créole âgée de 22 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse. 4°. *Geneviève* négresse créole âgée de 46 ans, marchande. 5°. *Joseph* grif créole âgé de 29 ans environ, charretier et manœuvre de magon, adonné à la boisson.

BIENS FONDS.

1° Une Terre ou Habitation, sise en cette paroisse d'Orléans, rive droite du fleuve à environ 4 lieues au-dessous de cette ville, ayant 4 arpents, 5 toises et 2 pieds de face au fleuve, sur 40 arpents de profondeur, fermant de 4 degrés 25 minutes, borné par en haut par l'habitation de M. Duvergé et Celeste Villeré et par en bas par celle de Jacques Villeré & fils, le tout conformément au plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général, et annexé à un acte de vente en date du 8 décembre 1829 au rapport de T. Seghers, not. public.

2°. Un lot de terre situé sur le chemin du Bayou, au faubourg St-Jean, à gauche en sortant de la ville, distant de cette ville, d'une demie lieue ou environ, formant Filet désigné sous le numéro 9, sur le plan du dit faubourg, dressé le premier juin 1820, par Lafon, et déposé pour recours, en l'étude de feu Pierre Pédesclaux, ayant le dit lot de terre deux cent soixante, dix pieds de face à la rue St-Jean, trois cent trente quatre pieds à la septième rue, deux cent soixante pieds à la rue des Orangers-Vertes et trois cent soixante pieds à la Grande-Rue, ensemble une maison en bois à étage couvert en bardeaux, cuisine en bois, et autres dépendances, le tout ayant besoin de réparation.

Conditions de la Vente: Les esclaves, payables un quart comptant, et les autres quarts à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale sur les esclaves jusqu'à parfait paiement; et les biens fonds, payables un dixième comptant, et le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit, à dater du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour,

W. F. C. DUPLESSIS, Régister.

☞ Les actes de vente seront passés devant T. Seghers, not. pub., aux frais des acquéreurs.

N. B. La maison située au faubourg St. Jean, chemin du dit Bayou, vaste et commode, n'a besoin d'autres réparations que de la peinturer et refaire les plafonds dans certains endroits. Elle vient d'être réparée, couverte et chiroyé neuf, &c. C'est un bien très agréable, muni de beaucoup d'arbres, tels que, chênes, tacolpes, cèdres, Pilias, orangers, &c. Les amateurs devraient la visiter avant la vente.

La terre d'en bas, située entre deux sucreries, est très belle et vierge, à l'abri des crevasses. Elle ne peut qu'augmenter de valeur, propres à n'importe quel établissement, tels qu'une manufacture, moulin à planches, dépôt de bois, jardinage; et abondante en pâturages, cultivant une grande profondeur, voir sur les lieux. Pour plus amples instructions avant la vente. 18 nov—8,2

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testaments—Mercredi 11 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse pour compte des successions de Pierre Hugubise et Jean Pierre Hurtubise, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1°. Un **TERRAIN**, situé à l'encoignure des rues de la Levée et St. Philippe, mesurant environ 59 pieds 8 pouces de face à la rue de la Levée, sur environ 100 pieds de profondeur, et face à la rue St. Philippe; ensemble, la grande maison à deux étages, et améliorations qui s'y trouvent.

2°. Un autre **TERRAIN**, attenant à celui ci-dessus décrit, mesurant environ 40 pieds de face à la rue St. Philippe, sur environ 60 pieds de profondeur; ensemble la bâtisse en briques, et à étage, divisée en deux logements et autres améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente :—Un, deux et trois ans au crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour,

W. F. C. DUPLESSIS, régister.

Les actes de vente seront passés en l'étude de W. F. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Un plan de la propriété, sur lequel la vente doit se faire, peut être vu à la Bourse de Hewlett, et le jour de la vente.

9 novembre—18

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testaments.—Lundi, 25 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jacques Hardy, h. c. l., les esclaves et Biens fonds ci-après décrits, savoir:

ESCLAVES.

George, créole, grifle âgé d'environ 26 ans.
Willis, nègre américain, âgé d'environ 30 ans.

BIENS FONDS.

Un **LOT DE TERRE** situé dans le faubourg Ste. Marie, rue de l'Union, entre les rues Philippa et Baronne, désigné par le numéro 14, mesurant au pied américain, 34 pieds 9 pouces de face à la dite rue de l'Union sur 105 pieds de profondeur, entre deux lignes parallèles, ensemble une maison basse briquetée entre poteaux et ses dépendances.

6 Terrains situés au faubourg Washington dans la partie qui se trouve à un mille ou environ du carré de la ville, et désignés par les Nos. 2, 3, 4, 5, 6 et 7 de l'Ilet No. 31, au plan fait au greffe de Charles Janin, alors notaire, le 5 mars suivant. Les dits terrains sont contigus, et ont chacun (mesure américaine) 56 pieds 10 pouces de face, à la rue Pologne sur 138 pieds 10 pouces de profondeur.

Conditions de la vente: Un tiers payable comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 14 oct

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 26 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Baptiste Héno, la propriété foncière et les esclaves ci-après décrits, savoir :

1° Un lot de terre, situé en cette ville, rue Bourgogne, entre les rues St. Louis et Toulouse, ayant (mesure française) 30 pieds de face à ladite rue Bourgogne sur 120 pieds de profondeur; sur lequel lot de terre se trouve une cuisine en briques à étage.

2° Une mulâtresse nommée Avgline, âgée d'environ 16 ans, *un peu cuisinière et blanchisseuse*, et son enfant, petite fille âgée de dix mois.

3° Une *négresse* nommée Lafille, âgée d'environ 31 ans, cuisinière et blanchisseuse, (maladive.)

4° Un petit mulâtre, nommé Jim, âgé d'environ 6 ans, (Orphelin.

5° Pitarine, orpheline, âgée d'environ 3 ans.

Conditions de la vente : Le lot de terre, payable à 6, 12 et 18 mois de crédit, et les esclaves à 6 mois de crédit; le tout en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés chez Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 oct

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES.—*Vente le Régister des Testaments.*—Lundi, 25 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu au No. 48, *rue du Canal*, auprès de l'encoignure de l'*Exchange Place*, la LIBRAIRIE appartenant à la succession de feue demoiselle Mary Carroll, consistant en une grande quantité de *livres de Droit*, en anglais, français et espagnol, et un assortiment considérable d'ouvrages divers, dont plusieurs sont élémentaires et conviennent aux Ecoles Publiques; recommandés au public comme une collection rarement auparavant offerte en vente dans cette ville.

Conditions de la vente : Toutes sommes au dessous de $100 payables comptant, entre $100 et $200 à 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et au-dessus de $200 à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

PLUS

Aux mêmes temps et lieux les livres de prix, appartenant à la succession de feu le Rev. James F. Hull, parmi lesquels se trouvant une grande quantité d'ouvrages en THÉOLOGIE et en LITTERATURE anglaise, ainsi qu'une *série complète* de l'*Edenburgh et London Quarterly Reviews*.

Conditions de la vente : Comptant.

Si ces ventes ne sont pas terminées, lundi 25 courant, elles seront continuées de jour en jour, à 10 heures du matin, à l'endroit désigné, jusqu'à ce que toute la collection, appartenant à ces deux successions soit vendue.

Par ordre de la Cour.

7 nov—18 W F C DUPLESSIS, Régister.

PAROISSE D'ORLEANS:

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testaments—Mercredi, 27 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu dans la rue Champs Elysées, entre les rues de la Levée et Victoire, les effets mobiliers dépendant de la succession de feue Cathérine Gray et consistant en bois de lits, 1 sofa, tables, chaises, glaces, bureaux, lavabos, couvertures de laine, matelas, 2 selles de dames, chenets, vaisselles, verrerie, &c.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de cour,

15 nov W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testaments—Vendredi, 29 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu le rév. Caliste Loiseau, les esclaves suivans, savoir : une négresse nommée Henriette et un nègre nommé Sancho, bon cigarrier.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég

N. B. Les actes de vente seront passés devant B. W. Miller, notaire public, aux frais des acquéreurs. 26 oct

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES.—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testaments—Lundi 25 du courant, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu devant mon fen Wm. C. Ashe.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,

13 nov W F. C DUPLESSIS, rég

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testaments.*—Samedi, 14 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Manuel Galban, un nègre nommé Champagne, âgé d'environ 60 ans.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,

W F C DUPLESSIS, Régister.

N. B. L'acte de vente sera passé en l'étude de L. T. Caire, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 12 nov

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testaments—Mardi, 3 décembre 1833, à midi, à la Bourse, j'exposerai en vente, pour compte de la succession de feu Fields Kennedy, l'esclave suivant, savoir : Un griffe nommé Robert, âgé d'environ 34 ans.

Conditions de la vente :—12 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, régister.

N. B. L'acte de vente sera passé devant B. W. Miller, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 5 nov

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testaments—Lundi, 2 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Robert Brand, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un Lot de Terre situé au faubourg Ste. Marie, rue Hevia, entre les rues Corondelet et Baronne, mesurant 54 pieds de face à la dite rue Hevia, sur 110 pieds de profondeur, (plus ou moins) ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

Conditions de la vente : Un tiers comptant, un tiers à 1 an, et un tiers à 2 ans de crédit, en billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé chez C Pollock, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 31 oct

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 3 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Bernard Castellain, h. c. l., un nègre esclave nommé Edmond *alias* Edward, âgé d'environ 18 ans.

Conditions de la vente : Moitié comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé devant H Pédesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 31 oc

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 30 du courant, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu John Murdock, 130 Actions de la compagnie du Canal et de la Banque.

Conditions de la vente : Comptant.

le lot de terre et les bâtisses à 6, 12 et 18 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés chez L T Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 18 nov

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 20 décembre 1833, à midi j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Julien Blanchard, les esclaves ci-après nommé et décrits, savoir :

Théodore, *négresse de 40 ans*; créole de St. Domingue, blanchisseuse, et son enfant Etienne, négrillon de 4 ans.

Daphnus, fils de Théodore, nègre créole de ce pays-ci, âgé d'environ 16 ans.

Conditions de la vente : 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de T. Seghers, not pub, aux frais des acquéreurs. 18 nov

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens*—Succession de Gabriel Jason h. c. l.—En vertu d'un *jugement rendu en cette affaire* par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai *en vente à la Bourse*, à midi, vendredi 20 décembre, 1833, la *propriété ci-après décrite*, savoir :

Un terrain, situé au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Bagatelle et de la Paix, *désigné par le No. 16*, et mesurant 60 pieds de face à la rue Bagatelle *sur 90* pieds de profondeur et face à la rue de la Paix; ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

Conditions de la vente : $1550 payables *comptant*, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.

19 novembre W. F. C. DUPLESSIS, *régistre.*

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 2 décembre, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu dans la rue du Canal, auprès l'église Episcopale, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu le rév. James F. Hull, et consistant en tables, sofas, lits, chaises, miroirs, verres, carafes, porcelaine &c.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,

19 nov W F C DUPLESSIS, rég

Succession de Ramon Otero.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par dame Joséphine Macias, veuve du susnommé feu Ramon Otero, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et la dite exécutrice testamentaire déchargée de ses fonctions, et de toute responsabilité.

Par ordre de la cour,

23 nov W C F DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS.

Succession de Bernard Gous.

COUR DES PREUVES—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte rendu par Etienne Cassard, curateur, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour,

20 nov W F C DUPLESSIS, régister.

AVIS.

P. CHIGE', vient de recevoir par le navire Napier, directement des 1ère. manufactures de Paris, un grand assortiment des cuirs de première qualité, pour chaussures de tout genres, et il ose espérer que par la confection et le zèle qu'il a mis jusqu'à ce jour, mériter de leur confiance.

Il annonce aussi qu'il a reçu un grand assortiment complet d'Epérons confectionnés dans le dernier genre de France. En outre Semelles en liège, pour bottes et souliers, et brosses à cirés, &c. 19 nov—8

SEL—500 sacs de gros sel de Liverpool, 10 en tonneau, reçu par la barque Robert Russell, et à vendre par

HARRISON, BROWN & Co,
19 nov rue Royale, No. 117

INDIENNES fonds foncés; do. clairs, blanc et noirs, bleus et blancs de marine; 6-4 mousselines de batiste; satinets de couleurs; mouchoirs Randans rouges de Turquie; do. de Mazulipatam; moleskins; Velvétines et étermelle, noires et assorties; reçus par le navire Rachel de Liverpool, et ayant droit au drawback, en vente chez

HARRISON, BROWN & CO,
13 nov rue Royale, No. 117

SAUCISSONS de Lyon, de première qualité, et Sardines vertes de Malaga, &c., à vendre chez

J E LOREILHE,
13 nov encoignure de Bourbon et Douane

BOTTES, BRODEQUINS ET SOULIERS—Les soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages du nord, un grand assortiment des marchandises ci-dessus.

AYER & Co,
13 nov rue de la vieille-Levée, No. 40

A LOUER—La maison en briques à deux étages, (ayant une grande cour,) située rue Tchoupitoulas, entre Julie et St. Joseph. Pour les conditions, s'adresser à TOURNE & BECKWITH,
13 nov rue de la Nouvelle-Levée, No. 28 & 29

EAU-DE-VIE—20 pipes d'Eau-de-vie, reçue par le le Talma, venant directement de Bordeaux, à vendre au débarquement et chez le soussigné.

L. G. SABINOT,
13 nov—6 rue St. Louis, No. 90

MARDI PROCHAIN!

LOTERIE DES ECOLES GRATUITES.

CLASSE No. 14.

63 NUMEROS——10 TIRAGES.

PROSPECTUS:

1 Lot de	$10000	est de	$10000
1 "	3000	"	3000
1 "	2000	"	2000
1 "	1500	"	1500
1 "	1218	"	1218
2 "	1000	"	2000
3 "	600	"	1800
5 "	500	"	2500
10 "	200	"	2000
95 "	130	"	12350
53 "	60	"	3180
53 "	30	"	1590
53 "	25	"	1325
106 "	15	"	1590
2120 "	8	"	16960
12780 "	4	"	51120
16285 Lots montant à			119127

PRIX DES BILLETS.

Billets entiers, $4[illegible] ; quarts $1. Paquets de 21 billets $84, [illegible] et pouvant donner les plus gros lots.

Paquets de fraction de billets en proportion.

Bureau du Directeur, rue de Chartres, No. 57, près la rue de la Douane.

23 nov LAWTON & MEAD, directeur

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 9 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Mathias Gibbs, la propriété, ci-après décrite, savoir :

Deux Lots de Terre, situés au faubourg Ste. Marie, au dessus de cette ville, et désignés sous les Nos. 5 et 6, sur un plan de 17 terrains auparavant appartenant à Samuel Herman & fils, dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, et déposé en l'étude de Felix de Armas, notaire en cette ville, le 24 janvier 1831; le dit lot No. 5, mesurant (mesure française) 24 pieds à la rue St. Joseph et 86 pieds 8 pouces à la rue Lafayette, borné d'un côté par le lot No. 4, sur la ligne duquel il mesure 84 pieds, et de l'autre côté par une partie du lot No. 6, sur la ligne duquel il mesure 84 pieds 11 pouces; le dit lot No. 6, (mesure américaine) 25 pieds 4 pouces de face à la rue Lafayette, et est borné d'un côté par les lots Nos. 5 et 4, sur la ligne de division desquels il mesure 86 pieds 11 pouces; à droite par la propriété maintenant ou auparavant appartenant aux héritiers Gravier, sur la ligne de division desquels il mesure 75 pieds et dans la profondeur par une partie du lot No. 3, sur la ligne de séparation duquel il mesure 24 pieds 7 pouces; ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: $2400 payables comptant, avec crédit sur $8[illegible],66 2-3 à partir du 2 de mars 1833, et [illegible] somme de $1558, 33 1-3 à dater du 25 janvier 1833; $1,866 2 3 payables le 27 février 1834; $1558, 33 1-3 le 27 janvier 1835; $1558, 33 1-3 le 27 janvier 1836; $2,400 le 27 février 1836 et [illegible] le 27 février 1837; le tout en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,

[illegible] nov W F C. DUPLESSIS, régi

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*—Vente par le Régister des Testamens.—Mercredi, 11 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Jeanne Charlotte Cimetière, veuve François Mazeau, décédée épouse de A. Lusto, les esclaves et biens-fonds ci-après décrits, savoir :

ESCLAVES

Julie, négresse, âgée d'environ 18 ans, et Robert âgé d'environ 10 ans.

BIENS FONDS.

Un terrain situé en cette ville, au nouveau faubourg Marigny, rue St-Antoine, entre les rues Morales et Bons-Enfans, ayant 60 pieds de face sur 120 de profond sur, désigné sous le numéro 351, de l'ilet 42, ensemble les bâtisses qui y trouvent.

Le dit indivis, de trois terrains situés au même faubourg, Ilet No. 31, entre les rues Girod et St-Jean-Baptiste et Bagatel et Pan No. 292 ayant 60 pieds de face à la rue Bagatelle et 120 pieds de profondeur, les deux autres Nos. 333 et 334, 60 pieds chacun, à la rue St-Antoine sur 120 pieds de profondeur, le No. 333 formant encoignure.

Conditions de la vente—Comptant.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

Les actes de vente seront passés en l'étude de L. H. Félix, notaire public, aux frais des acquéreurs. 16 nov

PAROISSE D'ORLEANS,

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 19 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Michel Boisdon, les esclaves suivants savoir :

Un nègre nommé WILSON, un nègre nommé Julien Gibert dit Sylvain, fils de Julien; Fanny, négresse et son enfant. Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,

18 nov W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Robert Townsend, les esclaves ci-après décrits, savoir :

William, nègre âgé d'environ 35 ans; Grace, mulâtresse âgée d'environ 45 ans; Sally, négresse âgée d'environ 14 ans et Molinda, mulâtresse âgée d'environ 13 ans.

Conditions de la vente : Moitié comptant, et la balance à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

18 nov W. F. C. DUPLESSIS, régister.

MARCHANDISES DE GOUT.

LES soussignés ont en magasin et offrent à vendre en gros et en détail à des prix modérés. Chapeaux de soie pour dames; capottes do. et en percale; collerettes en linon et thull; Bonnets en blonde; robes appliquées de blonde en thull, do. en batiste, do. en crêpe, do. en thull à volant; écharpes d'un nouveau genre; Cannesous, do. do., rollettes assorties; mantelets et mantilles en thull et blonde; coiffures, rubans et fleurs; garnitures de robes; Collerettes en velours; sacs assortis; ceintures de soie brodées; tablliers d'enfans do. en soie pour femmes; fichus de soie et schals thibets do. hernani; mouchoirs batiste brodés; voiles en thull brodés; bandes en batiste brodées; pélerines en batiste et en mousseline; bonnets brodés; fleurs artificielles; rubans ce soie, do. de gaze; souliers français; satin noir et en couleur uni; do. façonné, gros de Naples uni et moiré; organdy satiné; schals damarquinés cravattes en taffetas et en satin noires et en couleur; linon brodé; ombrelles françaises; parapluies; gants pour homme et pour femme; évantails; un assortiment de parfumerie; agrémens en paille; une toilette en acajou, dessus en marbre; une do en psyché en acajou.

21 nov BORDERES FRERES.

CHARLES, COIFFEUR, *Rue de Chartres, No.* 137, successeur de feu Thomas, a l'honneur d'informer le public et ses amis, qu'il vient de recevoir par les navires Napier et Olympia, de France, UN GRAND ASSORTIMENT DE MARCHANDISES concernant son état, et des mieux confectionnées, telles que :

Parapluies français, grands, première qualité,
Portefeuilles en maroquin, d'un nouveau genre,
Cravattes assorties, de différentes couleurs, première qualité,
Bretelles de gomme élastique de tout genre, première qualité,
Chapeaux de soie pour hommes,
Epingles fines,
Boîtes à barbes avec leurs accessoires,
Brosses pour habits, cheveux et barbes,
Brosses à dents première qualité,
Peignes de cornes de buffles, première qualité,
Parfumeries de tout genre première qualité,
Gants pour hommes et pour femmes première qualité,
Perruques, Toupets, des mieux confectionn